

ENCRE ANGLAISE ineffable pour marquer le linge et autres étoffes. Flacon et accessoires à 1 fr. 50 c. et 1 fr. 25 c.

LE CACAO en poudre impalpable, à 2 fr. le 1/2 kil.; à la vanille, 3 fr., préparé pour remplacer le cacao, ne se trouve que chez PELLETIER, choc., 71, rue St-Denis.

EAUX-BONNES CONTRE LES MALADIES DE LA TRACHE, DU LARYNX ET DE LA

PEAU.—Prix à la source (Basses-Pyrénées): la B^{te}, 70; 4/2, 60; 1/4, 30 c., emballés. Boisson: 40 fr. pour la saison.

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches et pour fortifier les tempéraments faibles.

Prix: 3 fr. le flacon; 1 fr. 50 le demi-flacon. Dépôt à la pharmacie, rue Caumartin, 43, et dans toutes les villes de la France et de l'étranger.

L'EAU ROGERS POUR EMBLAUER SES DENTS soi-même, caustique et guérit la dent cariée. Emploi facile et agréable, sans détruire la dent et brûler les gencives.

SOMNAMBULE. M^{lle} Henriette. Lucidité éprouvée; reçoit tous les jours, de 11 à 4 heures, rue Basse du-Rempart, 20.

CHOLÉRA. préservatif et curatif indien. A la Pharmacie INDienne, rue Geoffroy-Marie, 3, à l'entresol, faub. Montmartre.

MAUX D'YEUX. La pommade anti-ophthalmique de Saint-André, de Bordeaux, jouit d'une réputation d'un siècle contre les affections de paupières et du globe de l'œil.

VARICES. — BAS LEPERDRIEL. Elastiques en caoutchouc, avec ou sans lacet. Compression régulière et continue, soulagement prompt et sûr.

TOPIQUE INDIEN. Guérison des hernies et descentes, sans bandage ni pessaire.

VINAIGRE DE TOILETTE DE LA Société Hygienne. Le Vinaigre de la Société Hygienne n'admet dans sa composition que des substances toniques, aromatisées et salubres.

CHEMIN DE FER DU NORD. SERVICE D'ÉTÉ. 10 MAI 1849. Table with columns: DÉPARTS, DESTINATION DES TRAINS, listing routes to Compiègne, Amiens, etc.

HEURES DE PASSAGE ENTRE CALAIS ET DOUVRES. Table with columns: 1849 MAL, DE CALAIS, DE DOUVRES, listing departure and arrival times.

PLUS DE DENTS GATÉES PAR L'ÉLIXIR SICCATIF BRILLANT DE RAPHAËL. Séchant en deux heures pour la mise en cour sans douleur.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX ET LE DROIT.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous seing privé, en date du 14 mai 1849, enregistré, entre: 1° M. Célestin FRANÇES, traiteur, demeurant à Paris, rue Nve-des-Petits-Champs, 15;

LAVERNIÈRE et fils, par acte passé devant M^{rs} Fould, notaire à Paris, du 13 juin 1846, enregistré, et publié le même jour, 13, au bureau de la ville de Paris.

à Paris, rue Sainte-Anne, 48. D'un acte sous seing privés du 1er mai 1849, enregistré, et publié le même jour, 1, au bureau de la ville de Paris.

Huet et Geyler, qui ne peuvent en faire usage que pour les affaires de la société. Le commanditaire doit fournir, pour le montant de sa commandite, 2,000 francs.

Administration des usines de Tronçais (Allier), a donné sa démission et cessé ses fonctions de gérant, à partir du 1er mai 1849.

de cessation de paiements le sieur CALLOW et C^o, société en commandite limitée, a été déclaré en faillite, le 15 mai 1849.

Assemblées du 14 mai 1849. Sieur HUEBNER, Himmelsbach, carrossier, vérif., Pichard, ent. de bûches, marchand, etc.